Entretiens entre Konrad Adenauer et Harold Macmillan (Bonn, 10 et 11 août 1960)

Légende: Dans un rapport adressé le 19 août 1960 à Eugène Schaus, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, le représentant permanent a.i. du Luxembourg auprès des Communautés européennes récapitule l'état des conversations entre le chancelier allemand Konrad Adenauer et le Premier ministre britannique Harold Macmillan au sujet des relations entre l'AELE et la CEE.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Coopération politique européenne. Relations avec la Grande-Bretagne et les autres pays de l'EFTA 1960-63, AE 15456. 1329/60.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.
Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.
Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/entretiens_entre_konrad_adenauer_et_harold_macmillan_bonn_10_et_11_aout_1960-fr-df4fd963-ecdf-4c43-9559-e14c622da023.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Entretiens entre Konrad Adenauer et Harold Macmillan (Bonn, 10 et 11 août 1960)

Bruxelles, le 19 août 1960

1329/60 Confidentielle

Le Représentant Permanent a.i. du Luxembourg auprès des Communautés Européennes
A Son Excellence Monsieur Eugène Schaus
Ministre des Affaires Etrangères à Luxembourg

Objet: Entretiens à Bonn entre le Chancelier Adenauer et le Premier Ministre Mac Millan

A la demande du Représentant Permanent a.i. de la République Fédérale allemande, j'ai eu l'occasion d'avoir, en date de ce jour, un entretien avec Monsieur Eberhardt Boemke, au cours duquel celui-ci a bien voulu me fournir, à l'intention de mon Gouvernement, certaines informations relatives aux entretiens qu'ont eu à Bonn, les 10 et 11 août, le Chancelier Adenauer et le Premier Ministre Harold Mac Millan.

Cette communication se résume de la façon suivante :

[…]

6. L'existence en Europe de deux groupements d'Etats à caractère économique est un facteur à rendre plus difficile une entente entre Etats occidentaux. Les deux chefs de Gouvernement sont parfaitement conscients de cet état de choses, mais restent, chacun en ce qui le concerne, sur leur position antérieure quant à la définition des causes qui sont à l'origine de cette situation.

7. Le Premier Ministre du Royaume-Uni a insisté particulièrement sur le fait que l'appartenance de son pays au Commonwealth lui impose des obligations d'une nature particulière, obligations que les Gouvernements membres de la Communauté Economique Européenne semblent ne pas toujours apprécier à leur juste valeur. Ainsi Monsieur Mac Millan a-t-il tenu de réfuter l'argument courant dans les milieux économiques -mêmes britanniques- selon lequel une adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun n'aurait pas de conséquences dommageables pour ses relations avec les pays du Commonwealth, que même ces derniers ne seraient pas hostiles à une adhésion britannique aux organisations européennes.

Aux yeux du Gouvernement de Sa Majesté, la nature du Commonwealth est telle qu'elle supporterait difficilement de se trouver en état de concurrence avec d'autres systèmes économiques susceptibles de perturber ses effets sur le plan de la politique commerciale. Comme aux yeux du Gouvernement britannique le Commonwealth est cependant appelé à jouer, en politique mondiale, le rôle d'un véritable pôle stabilisateur, tout ce qui pourrait créer des difficultés à son fonctionnement devrait être écarté d'emblée.

Le Chancelier Adenauer a approuvé l'opinion émise par son collègue britannique quant au rôle politique important qu'est appelé à jouer, dans les événements mondiaux, le Commonwealth. Toutefois, de l'avis de mon interlocuteur, cette approbation du Chancelier Adenauer aurait été mise en relief d'une façon excessive par les commentateurs anglo-saxons.

8. En ce qui concerne l'avenir des relations entre les pays de la Communauté Economique Européenne et les pays de l'Association Européenne de Libre Echange, les deux hommes d'Etat sont convenus que :

A). Il sera d'une importance primordiale que tous les Gouvernements des Etats intéressés se gardent d'ajouter tant par leurs actes que par leurs déclarations de nouvelles difficultés.

B). A l'heure actuelle, la création de nouvelles institutions impliquant un abandon partiel de souveraineté par ses adhérants n'est pas souhaitable. Mon interlocuteur allemand croit tout de même pouvoir indiquer que cette affirmation ne vise pas une éventuelle fusion des exécutifs des Communautés Européennes.

C). Les difficultés d'ordre économique et commercial entre la C.E.E. et la A.E.L.E. doivent être aplanies par des contacts permanents entre tous les intéressés. De tels contacts devraient aboutir à une harmonisation des conceptions respectives des Etats occidentaux au sujet de leurs relations tant entre eux qu'à l'égard des pays tiers. Il s'en suit que ces objectifs à long terme doivent être poursuivis avec la pleine collaboration des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.

D). Il importe que, à brève échéance, les Etats d'Europe occidentale s'engagent une nouvelle fois dans une tentative sérieuse de rapprochement entre les deux Groupements. Une telle action ne devrait plus être entreprise au moyen de conférences intergouvernementales - au moins au premier stade - mais par des contacts informels entre Gouvernements, de façon à éviter une cristallisation des positions dès le début. Ces tentatives de rapprochement devraient englober tous les domaines, y compris celui des institutions.

La République Fédérale a fait connaître, pour sa part, que tout en souscrivant aux objectifs définis par le Gouvernement britannique, elle serait guidée dans ses actes par le double souci du respect strict des Traités qui la lient et par les positions de ses partenaires.

E). Dans l'immédiat, les deux Gouvernements se déclarent disposés à entamer, chacun avec ses partenaires respectifs, des discussions sur le point de savoir à quelles conditions les Etats membres de la Communauté Economique Européenne, d'une part, et les Etats membres de l'Association Européenne de Libre Echange, de l'autre, subordonnent la conclusion d'un accord durable dont l'objet serait l'élimination de toutes les antinomies pouvant exister entre les deux systèmes et la recherche d'une politique commune dans tous les domaines où existe une concordance entre leurs objectifs finaux.

A cet effet, des contacts seraient pris de part et d'autre, de la façon la plus informelle, et en dehors des cadres institutionnels des organisations respectives. Dans le cas de la Communauté Economique Européenne, ceci signifie que ces pourparlers se dérouleraient sur le plan intergouvernemental, sans la participation des exécutifs européens.

[Signature]

Luxembourg, le 24 août 1960

Brm. - Transmis en copie pour information à

M. Pierre Majerus, Ambassadeur du Luxembourg à Bonn ;

M. André Clasen, Ambassadeur du Luxembourg à Londres ;

M. André Philippe, Représentant permanent a.i. du Luxembourg auprès de l'O.T.A.N. et de l'O.E.C.E.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères,

p.d.

- mte -

PW/LS

Secrétaire de Légation